

Je n'habite pas l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve mais j'appuie les citoyen.ne.s qui luttent depuis 8 ans contre l'implantation d'une des plus grandes plateformes de transbordement de marchandises en Amérique du Nord par Ray-Mont Logistiques.

Le processus de consultation en cours sur le projet de Ray-Mont Logistiques (RML) me semble porter préjudice à nos institutions démocratiques. Dans une entente intervenue entre RML et la Ville mettant fin à une poursuite de 373M\$, la Ville s'est engagée à accompagner l'entreprise dans sa demande d'article 89 qui permet de déroger aux règlements d'urbanisme dans la réalisation d'un méga-projet, jusqu'à son adoption par le Conseil municipal. L'entente stipule bien que si l'article 89 n'est pas adopté, l'entente tombe et l'entreprise reprendra sa poursuite de 373M\$. Quel peut alors être l'impact de la consultation publique et du rapport des commissaires sur la décision de la Ville si celle-ci doit de toute façon accepter les dérogations sous la menace de la reprise d'une poursuite de 373 millions de dollars ? Dans quel monde vivons-nous pour qu'une entreprise ait une telle emprise sur les décisions des élu.e.s ? Pourquoi donner de notre temps et de notre énergie dans une consultation publique si les jeux sont joués et les élu.e.s prisonnier.e.s ? L'OCPM n'est-elle pas ici instrumentalisée par l'entreprise pour tenter de construire l'acceptabilité sociale d'un projet inacceptable ? L'entreprise compte-t-elle réellement faire travailler les citoyen.ne.s à sa place pour trouver des solutions pour compenser la catastrophe candidement annoncée par son PDG en 2021 (<https://www.facebook.com/share/v/9BFSxz4AqzS4i1Wb/>) ? Dans tous les cas, un processus comme celui-ci n'a rien pour aider le cynisme et le désengagement des citoyen.ne.s envers nos institutions démocratiques.